



Les Services Socles pour les nuls

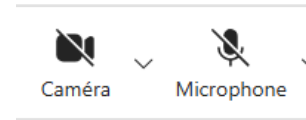
30 septembre 2025

Bienvenue

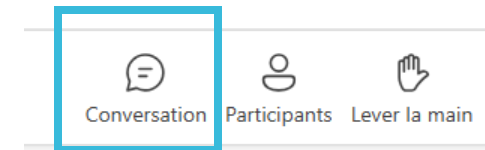
Les bonnes pratiques durant le webinaire

 Durée estimée du webinaire 1 h00

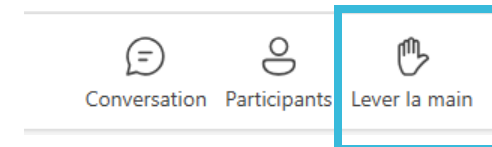
- Je coupe mon micro et ma caméra lorsque je ne parle pas



- Utilisez l'onglet « Conversation » pour poser vos questions par écrit



- Vous pouvez prendre la parole en levant la main, puis en activant votre micro



Les intervenants du jour



Adèle FONTAINE
CHEFFE DE PROJET



Julie ZANDOTTI
CHARGÉE DE MISSION
MIE ET PRO SANTÉ CONNECT



Loïc PANISSE
CHARGÉ DE MISSION
IDENTITOVIGILANCE ET INS



Quentin GLAZIOU
CHARGÉE DE
MISSION MSS



Laurane BOUSSON
COORDINATRICE DES
AMBASSADEURS MES

L'équipe Services Socles



Identité Nationale de Santé
ins
Bien identifié-e,
bien soigné-e.

SÉCURITÉ DE LA SANTÉ

Accompagnement
mise en œuvre et usages



ivo3
identitévigilance
occitanie Occitanie

Identito
vigilance

Mise en œuvre politique IV
régionale et nationale



Loïc
Chargé de mission



Elodie
Chargée de mission



DMF LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

SÉCURITÉ DE LA SANTÉ

Accompagnement
mise en œuvre et usages



IDENTIFICATION
AUTHENTIFICATION
ELECTRONIQUE

SÉCURITÉ DE LA SANTÉ

Accompagnement
mise en œuvre et usages



Adèle
Cheffe de projet



Julie
Chargée de mission



Axelle
Responsable d'équipe

CONTACTEZ-NOUS PAR MAIL
services.socles@esante-occitanie.fr

L'équipe Messagerie Sécurisée de Santé



Sandrine
Responsable d'équipe



Léa
Chargée de mission



Agnès
Chargée de mission



Quentin
Chargé de mission

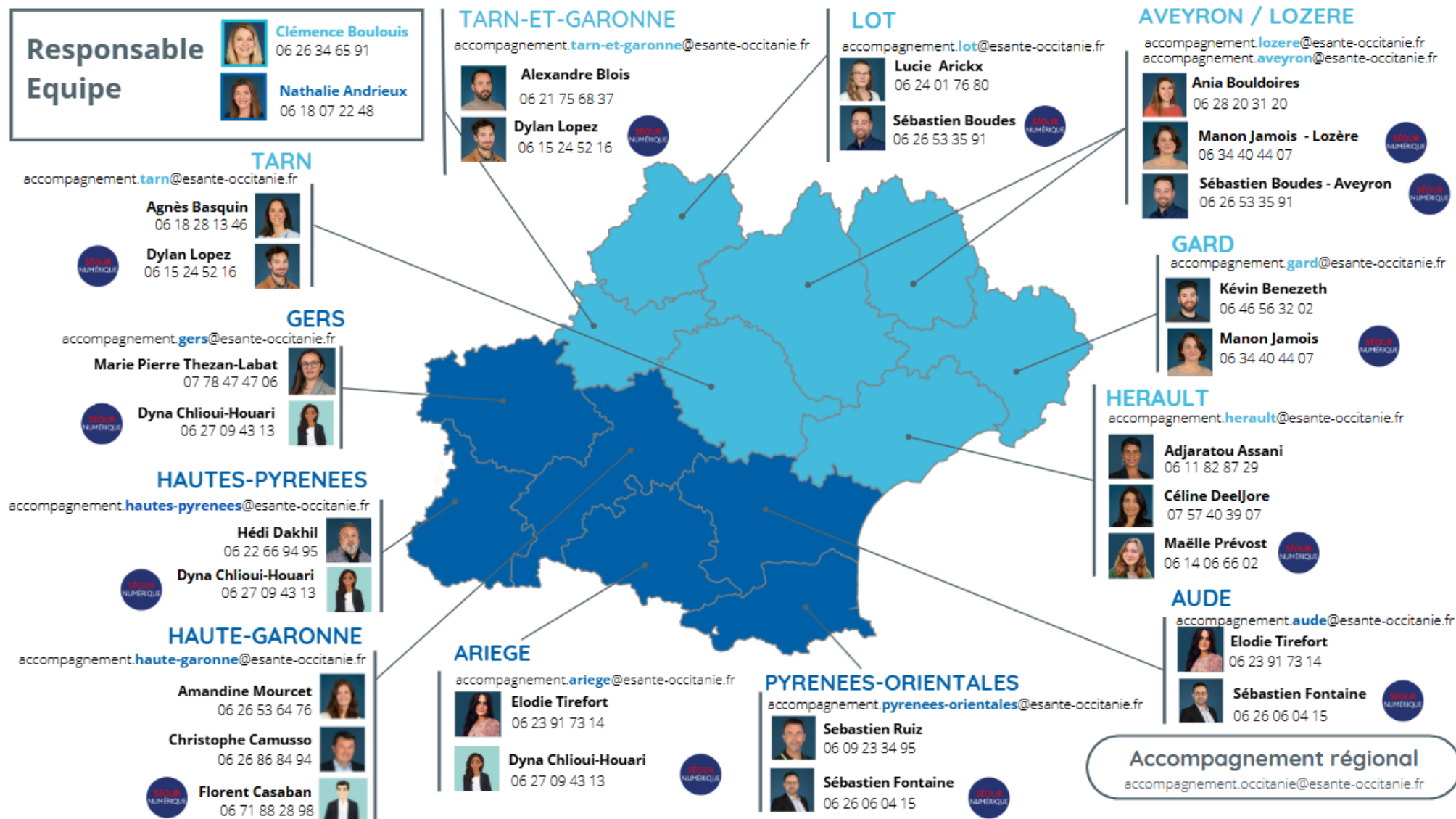


Nadège
Chargée de mission

CONTACTEZ-NOUS PAR MAIL

mss@esante-occitanie.fr

Vos contacts sur les territoires



Sommaire

01

Le segur du numérique
en santé - 5'

02

INS – 10'

03

DMP et MES – 10'

04

Pro Santé Connect – 5'

05

MSS – 10'

06

Questions –Réponses
10'



1

Le Ségur du numérique en santé

Contexte général

Le Ségur numérique, un programme emblématique de la politique de développement du numérique en santé



Lancé en 2021, le programme Ségur numérique a pour ambition de **généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé**, entre les professionnels de santé et les usagers. Grâce à un **investissement inédit de 2 milliards d'euros**, il représente un formidable accélérateur pour mettre le numérique au service de la santé.

Il traduit également une nouvelle manière de mener une politique publique **dans une logique d'Etat-plateforme**, avec le déploiement d'infrastructures partagées à l'échelle nationale, en particulier avec Mon espace santé, une co-construction permanente avec les associations de patients, les représentants des professionnels et établissements et les entreprises du secteur, et une intervention inédite de l'Etat dans la mise à jour des logiciels des professionnels.

Plus d'informations sur <https://esante.gouv.fr/segur>



L'ambition de **généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé** entre professionnels et avec l'utilisateur, pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner



Un **investissement inédit de 2 Md€**, dont 600M€ dédiés au secteur médico-social, **intégralement financé par le Plan de Relance et de Résilience**



Un accélérateur du déploiement de la Feuille de route, pour **mettre le numérique au service de la santé**

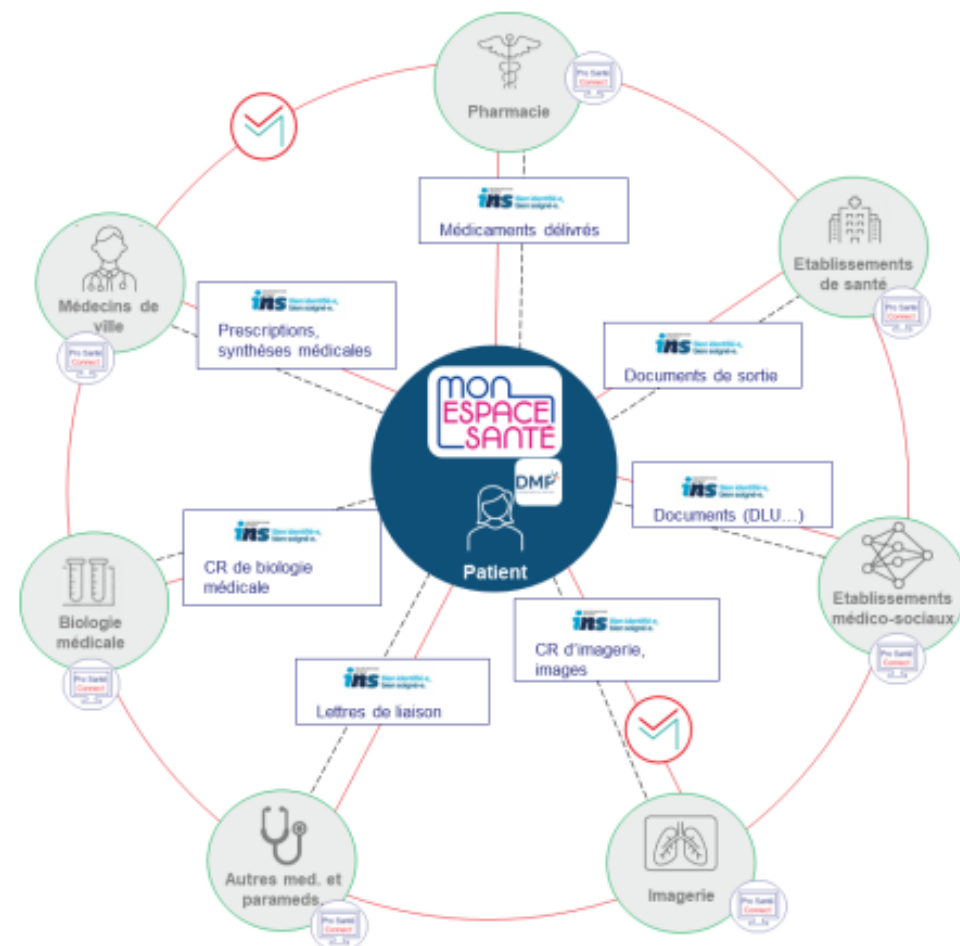


Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

L'ambition Ségur : généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé, entre professionnels et avec l'utilisateur

Répondre concrètement aux attentes des patients et des professionnels, pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner :

- ✓ Le patient dispose **dans son profil Mon espace santé d'une copie numérique de ses documents de santé** à chaque épisode de soins
- ✓ Les professionnels de santé autorisés peuvent **consulter les documents de santé** dans le profil Mon espace santé de leur patient
- ✓ Les professionnels de santé sont **destinataires, par messagerie sécurisée de santé (MSSanté), des résultats des examens prescrits**
- ✓ Le médecin traitant et/ou correspondant reçoit par MSSanté une **copie des résultats d'examen et des documents de sortie d'hospitalisation**



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

La méthode Ségur : une trajectoire en trois étapes, et des leviers d'action complémentaires et en partie inédits



Trajectoire



Méthode

- ✓ **Co-construction systématique** avec les représentants des professionnels et les industriels, au sein des « Taskforces Ségur »
- ✓ **Suivi en transparence des résultats** avec l'écosystème, lors des COSUI Ségur et sur la page [Transparence](#)
- ✓ Ecoute du terrain et **suivi « jusqu'au dernier km »**, en particulier avec le dispositif [Sentinelle](#)

Leviers

Agir en parallèle sur différents leviers en tenant compte de la **diversité des métiers et des logiciels** :

- Certifier la conformité des logiciels et **financer le déploiement de mises à jour conformes auprès de l'ensemble des professionnels**, grâce à un dispositif innovant d'achat pour compte auprès des éditeurs (dispositifs SONS)
- Financer la **transformation des pratiques des professionnels**, en ville (avenants conventionnels de l'Assurance maladie), à l'hôpital (programmes SUN-ES et HOP'EN 2) et dans le médico-social (programme ESMS numérique)
- Fixer les **obligations réglementaires en cohérence** avec le déploiement des prérequis techniques, tant pour les industriels que pour les professionnels de santé

Mais aussi **renforcer la place du numérique** dans certains dispositifs existants (certification HAS, COFRAC, financements IFAQ, ...), et **agir en parallèle pour la cybersécurité** avec le programme CARE (renforcement des annuaires, déploiement de MIE 2 facteurs, ...)



2

INS

L'identitovigilance

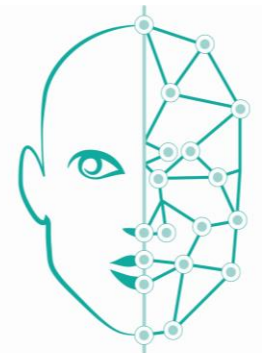
Définition



L'identitovigilance est le **processus** par lequel l'identité du patient est vérifiée dans chaque structure de santé qu'il fréquente et à chaque étape de sa prise en charge et des soins qui lui sont prodigués, afin d'éviter toute erreur médicale



Ce système permet de vérifier que les **bons soins** et **le bon accompagnement** sont bien donnés à **la bonne personne**



L'identitovigilance : les traits

Ce sont les attributs qui permettent de reconnaître une personne

le bon dossier pour la bonne personne

Prénom(s) de naissance

Sexe

Adresse

Prénom utilisé

Nom de naissance

Date de naissance

Traits

stricts



Traits

complémentaires

Nom utilisé

Médecin traitant

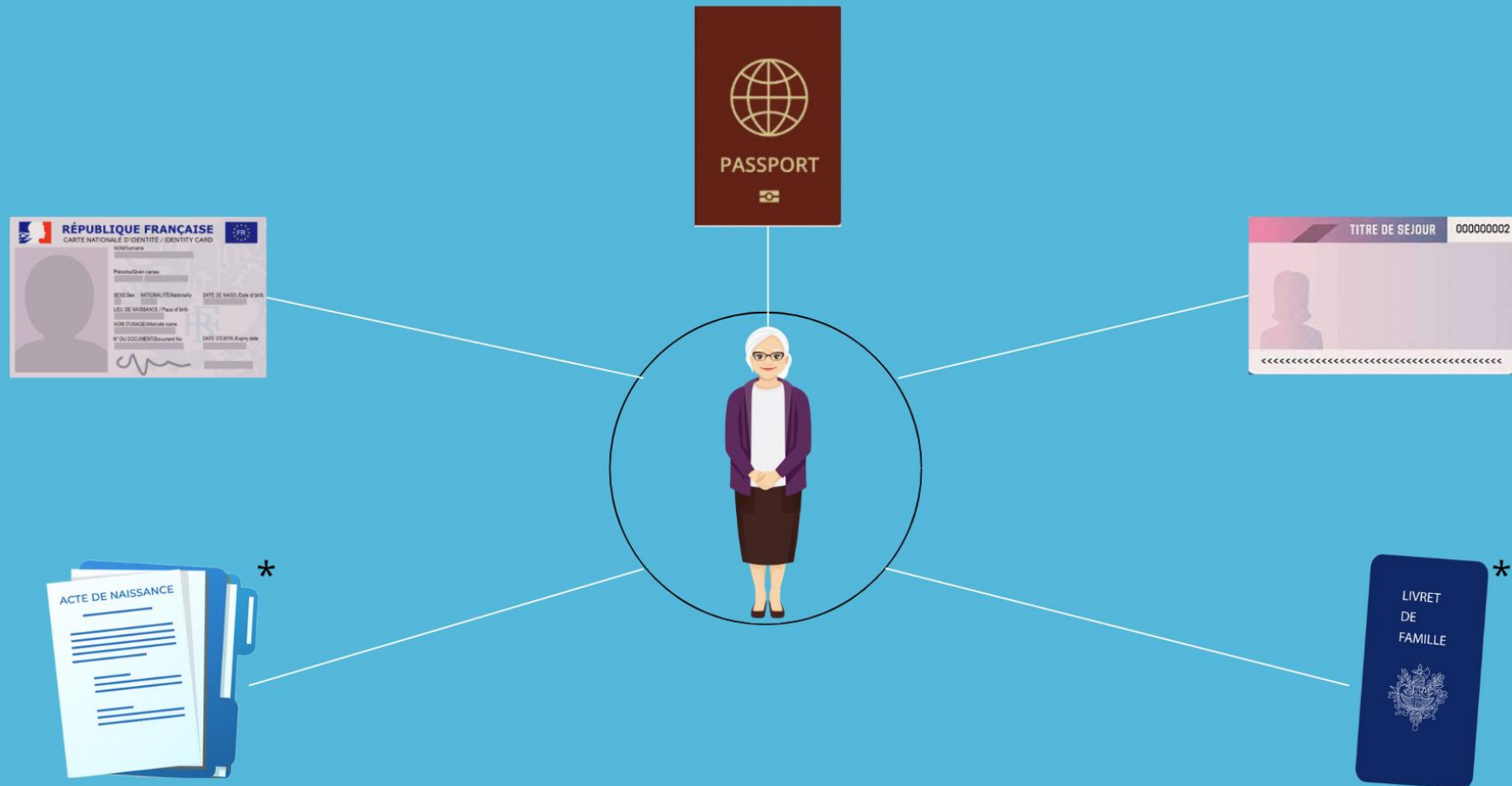
Lieu de naissance

Nom + code géographique INSEE

Numéro de téléphone

Valider et qualifier une identité

Dispositifs d'identification à haut niveau de confiance



Source : Référentiel National d'Identitovigilance

*conditions particulières

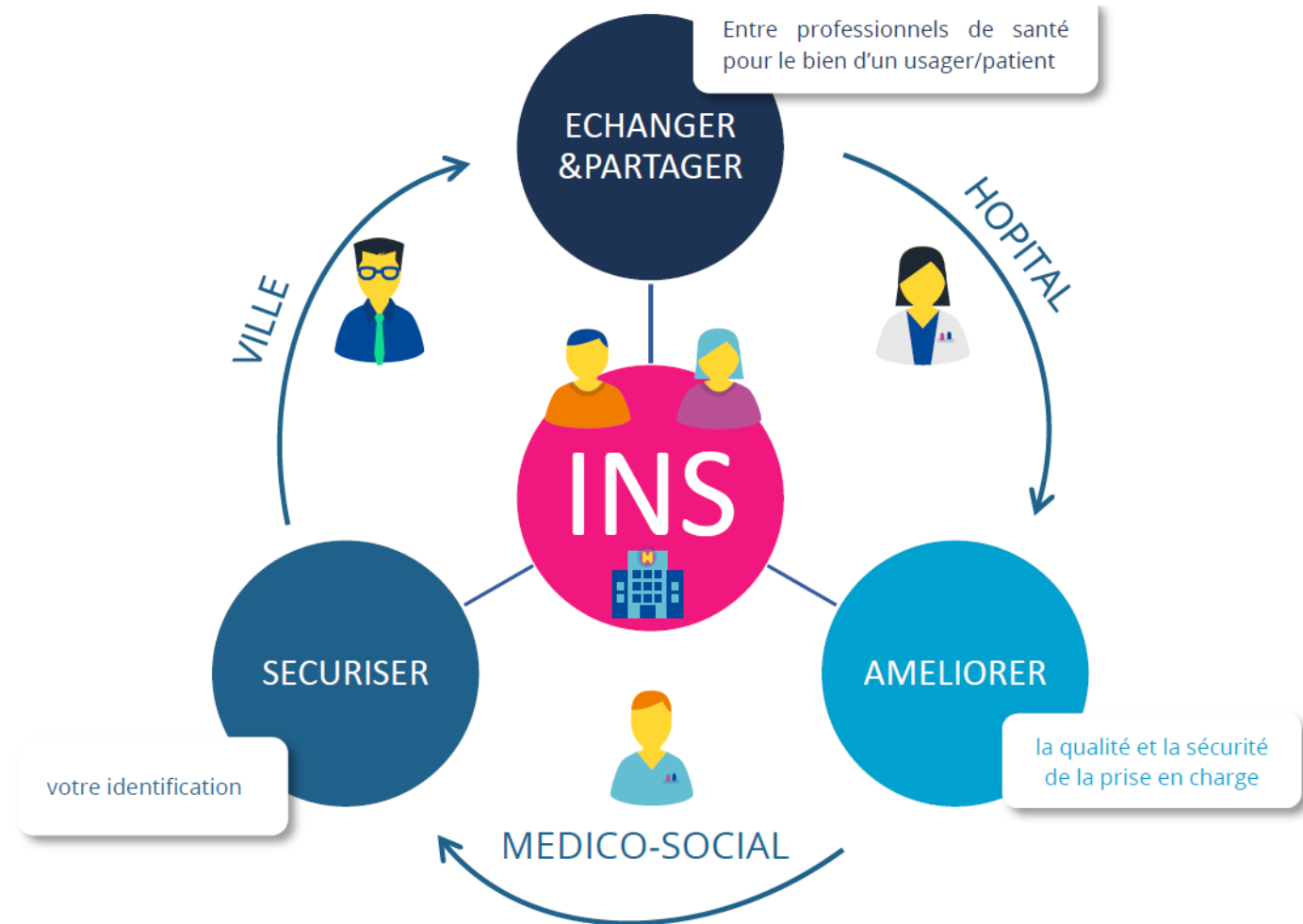
L'objectif de l'Identité Nationale de Santé (INS)

L'identité nationale de santé (**INS**) est une identité numérique unique, permettant de référencer, de conserver et de transmettre les informations de santé d'un usager.

Ce système permet de vérifier que les bons soins soient donnés au bon patient.



Depuis le 1er janvier 2021
il est obligatoire de référencer
les données de santé avec
l'Identité Nationale de Santé



Que signifie *avoir une INS qualifiée* ?



L'identité du patient doit être **validée** sur la base d'un dispositif d'identification à haut niveau de confiance

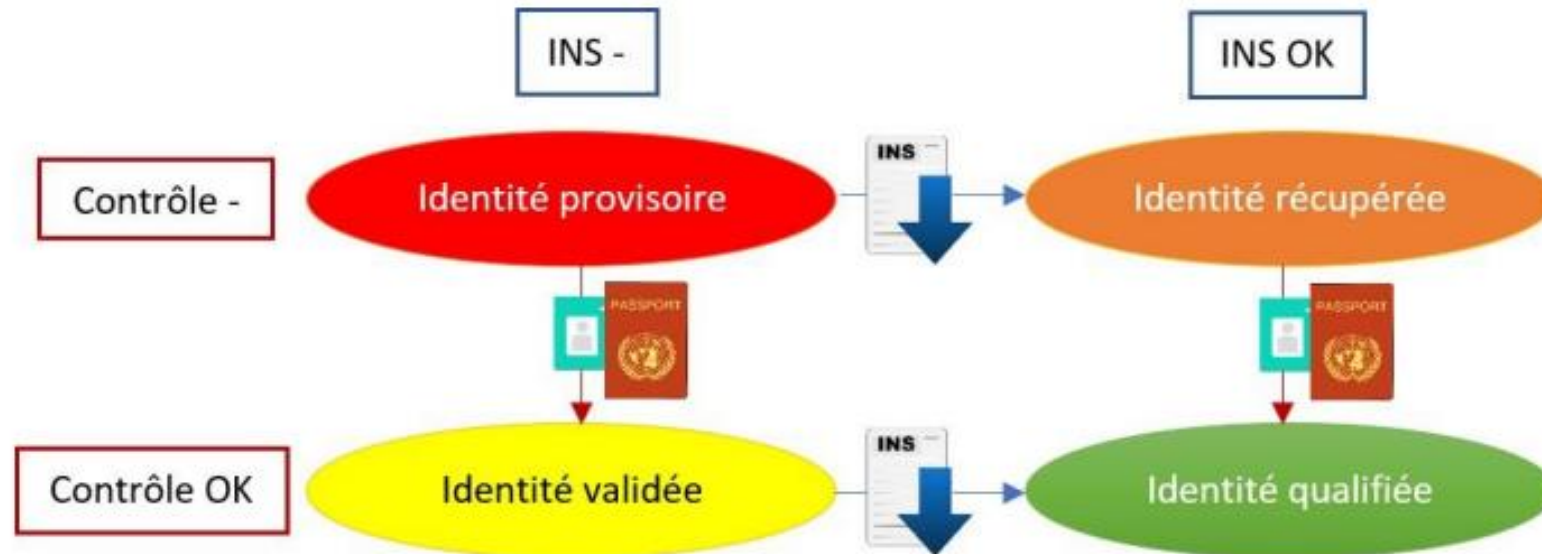
L'INS doit être **recupérée** par le biais du téléservice INSi, garantissant ainsi sa conformité avec les bases nationales de référence



L'INS ne pourra être **qualifiée** que si ces deux conditions sont réunies



Les statuts de l'identité



Tout système d'information en santé doit permettre d'attribuer un des 4 statuts de confiance à chaque identité numérique stockée. [EXI SI 07] *Source : Référentiel National d'Identitovigilance*

kit *Référent en Identitovigilance* ([lien](#))

Objet

Mettre à disposition des établissements sanitaires et médico-sociaux un kit de coordination de l'identitovigilance

Cible

Référents/pilotes en identitovigilance, responsables Qualité, etc.

Contenu

- Missions
 - Fiche de poste Sanitaire
 - Fiche de poste ESSMS
- Fiches pratiques
 - Réseau des référents en IV
 - Autodiagnostic
 - Création de l'identité et INS
 - Traitement des discordances
 - Système d'information
- Charte
- Communication
 - L'INS en quelques mots
 - Affiches, vidéos
 - Kakemono, origami
- Formation
 - E-learning
 - Webinaires
 - Serious game
- Organisation régionale
- Pour aller plus loin



3

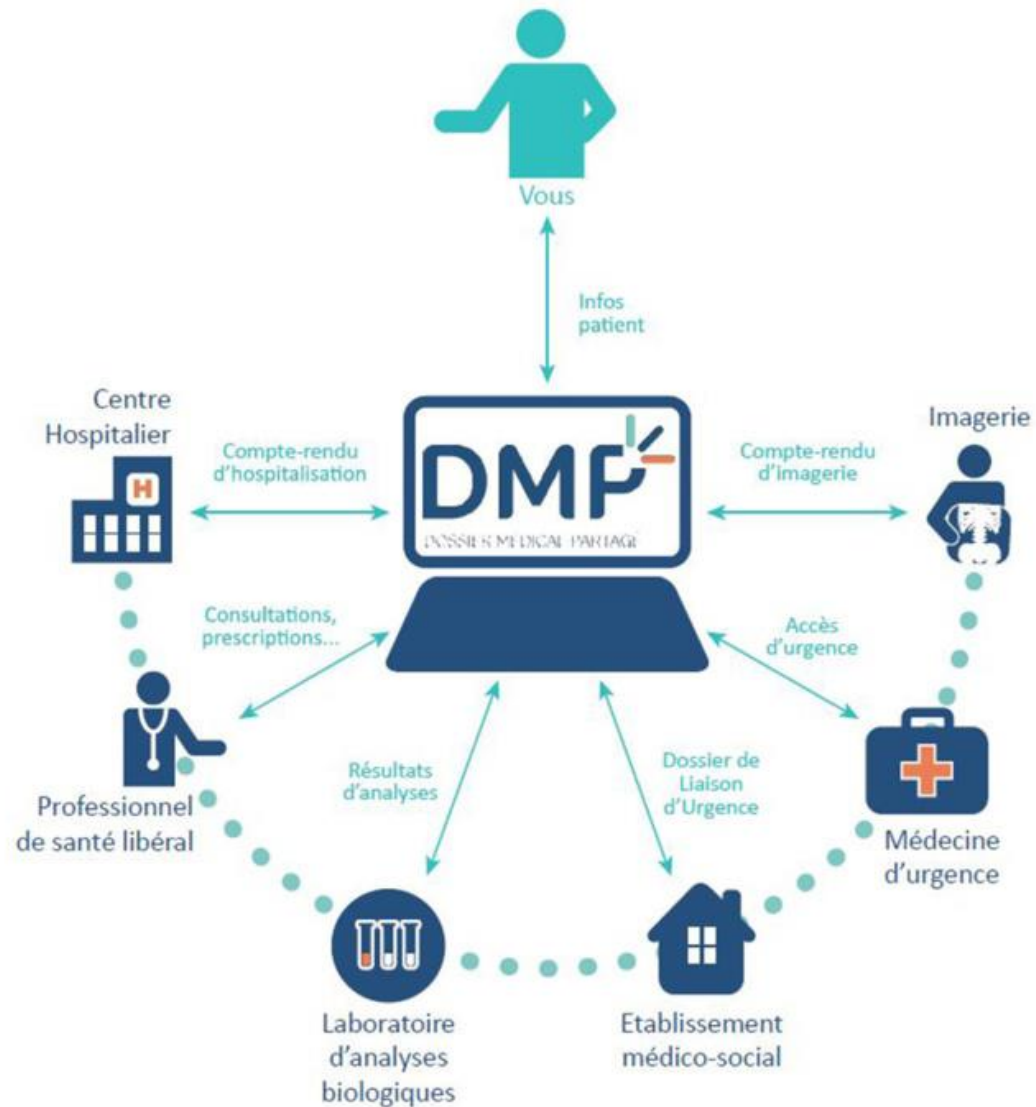
DMP / MES

Qu'est-ce que le DMP ?

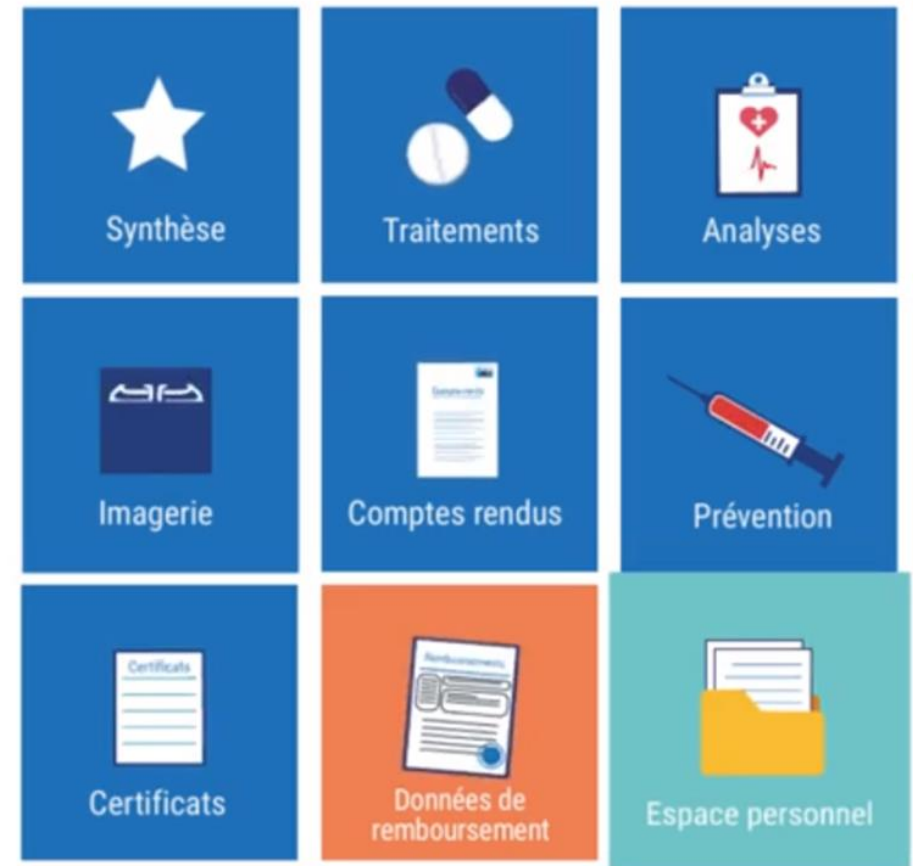
Véritable carnet de santé numérique, le Dossier Médical Partagé (DMP) répond à un enjeu de santé publique : disposer de la bonne information, au bon moment, où que l'on se trouve. Pour les professionnels de santé, c'est le gage d'une meilleure prise en charge médicale des patients.



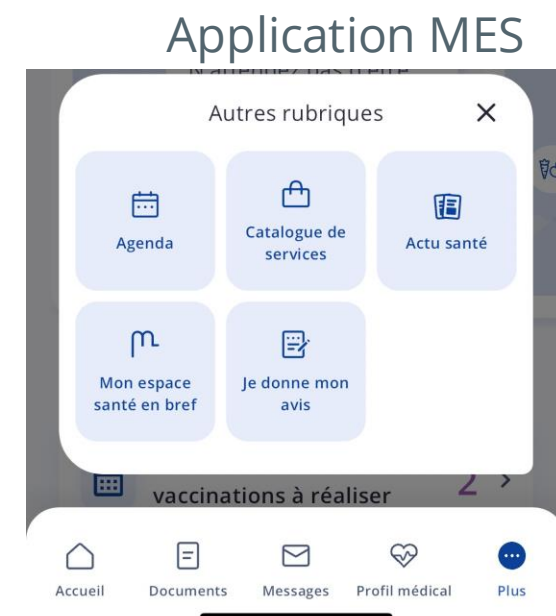
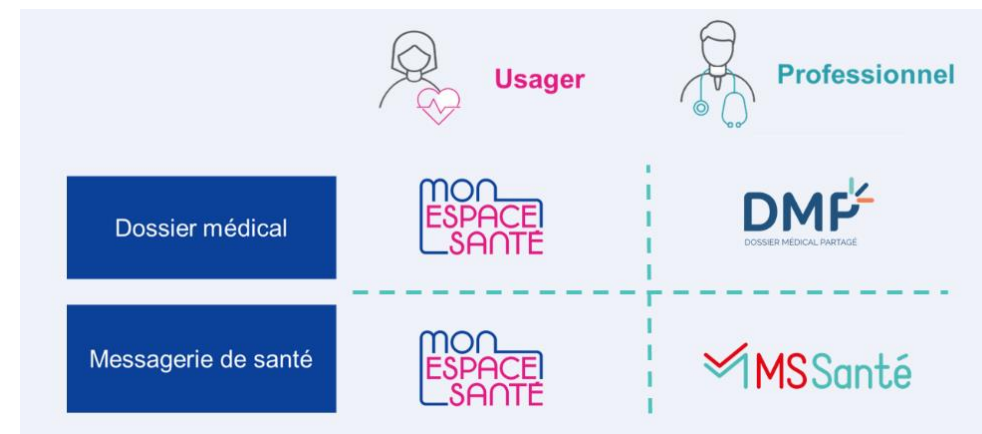
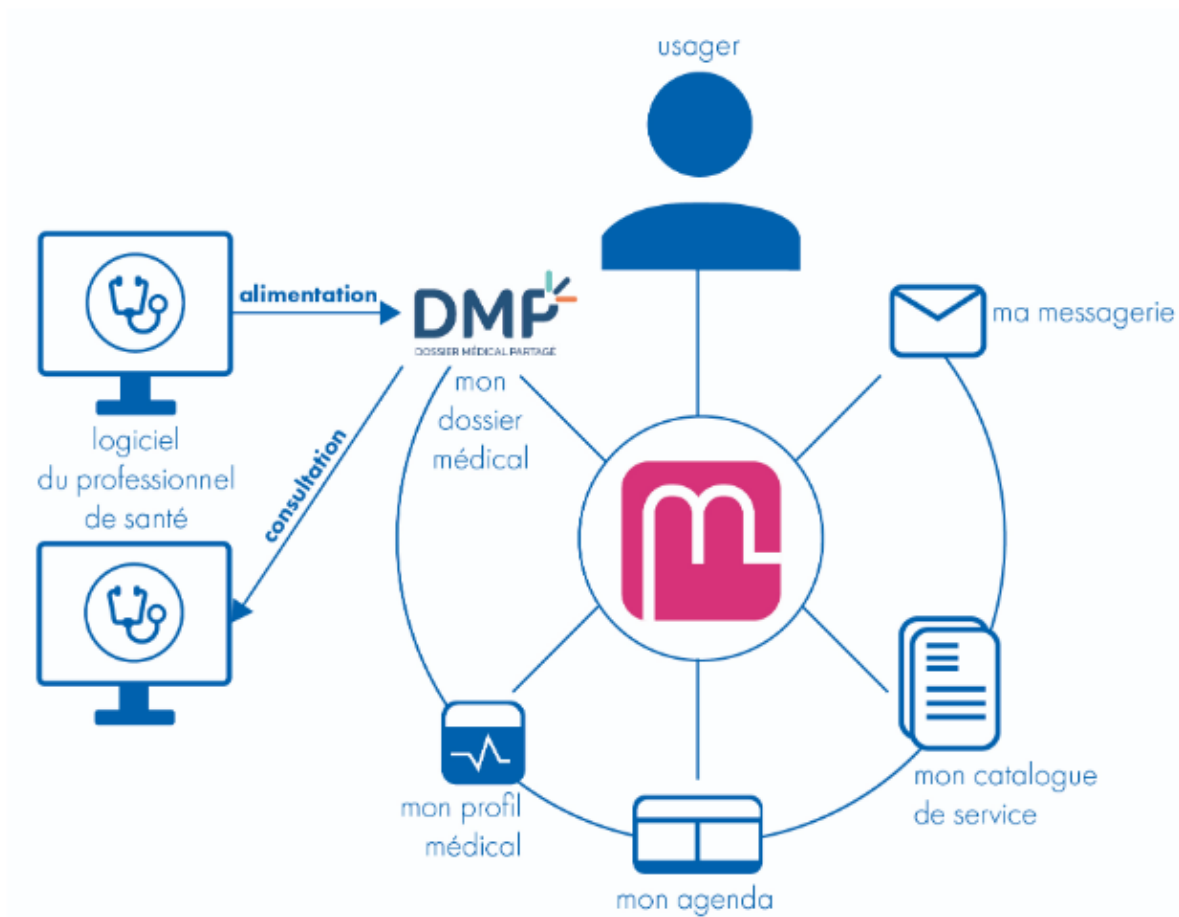
Qu'est-ce que le DMP ?



Application Smartphone pour le DMP



Le DMP intégré à Mon Espace Santé



L'alimentation de Mon Espace Santé (qui s'appuie sur le DMP), est obligatoire et systématique, sauf si le patient s'y oppose pour motif légitime, après que vous l'ayez informé de ses droits.

Ces obligations sont définies dans l'article L. 1111-15 du Code de la Santé Publique et dans l'arrêté du 26 avril 2022. Cette fiche vous détaille les règles et implications pratiques.

Quelles obligations vis-à-vis du patient ?

- Les professionnels de santé doivent **informer** le patient de l'alimentation de son DMP.
- Cette information peut être délivrée par un **collaborateur** de l'équipe de soins
- Cette information n'est à donner qu'une seule fois dans le cadre du **suivi** du patient
- Le **masquage** des documents
 - Dans le cadre d'un document diagnostic, en amont d'une consultation d'annonce, un professionnel de santé peut temporairement masquer un document au patient
 - L'acteur de santé doit préciser ce masquage au moment de l'alimentation. Le document est alors temporairement inaccessible au patient.

Qui peut effectuer cette action ?

- **Tout professionnel de santé** ou personne exerçant sous sa responsabilité dans le cadre de la prise en charge effective du patient (ex. secrétaire médicale, accueil d'une structure).
- L'alimentation est conditionnée à l'**authentification préalable** qui peut être faite directement par la carte de professionnel (CPS, CPF, CPE nominative) ou par le biais d'un certificat logiciel (pièce d'identité numérique qui identifie une structure), ce qui est "transparent" pour vous.

Quel droit d'opposition du patient ?

- Le patient peut s'opposer en cas de motif légitime (article R. 1111-47 du CSP) exemple : un patient qui refuse l'alimentation d'un document mentionnant un traitement hormonal.
- Le motif légitime reste à l'appréciation du professionnel de santé.
- Le patient dispose par ailleurs de droits élargis pour gérer la confidentialité de ses données. Il peut
 - **bloquer un ou plusieurs professionnels de santé**. Les professionnels bloqués par le patient ne peuvent pas consulter le DMP du patient. Ce blocage peut être réalisé sans motivation spécifique.
 - **masquer tous ses documents** en 1 clic ou chaque document unitairement
 - **s'opposer et clôturer son profil** Mon espace santé à tout moment

Le médecin administrateur, déclaré par le patient dans Mon espace santé, peut consulter les documents masqués par l'utilisateur.
Un patient peut bloquer un professionnel de santé avant que le professionnel n'accède à son DMP, ou après qu'un PS ait accédé à son dossier

Quelles obligations vis-à-vis du patient ?

Juridiquement, il existe 2 cas de figure (article R. 1111-46 du code de la santé publique) :

- **Membre de l'équipe de soins :**
le consentement du patient est dit présumé dans le cadre de sa prise en charge effective. Il est toutefois important de l'informer à chaque nouvel épisode de soin et de ne consulter ses données qu'à des fins "utiles pour la prise en charge"
- **Non membre :**
le professionnel doit recueillir explicitement le consentement du patient à chaque consultation de son dossier médical par tout moyen, y compris de façon dématérialisée.

Qui peut faire cette action ?

- Une [matrice d'habilitation](#) conditionne les autorisations d'accès des professionnels de santé selon leur spécialité.
- Le personnel non médical sous leur responsabilité n'a pas le droit d'accéder au DMP en consultation.
- Le professionnel doit obligatoirement être authentifié avec sa carte CPS ou e-CPS.
- En cas d'urgence, les professionnels de santé peuvent consulter le DMP sans le consentement du patient sauf si ce dernier a bloqué ce mode d'accès.

Quel droit d'opposition du patient ?

- Le patient peut s'opposer à la consultation de son dossier médical, sans avoir à invoquer de motif légitime. En cas d'opposition, il est fortement recommandé de le documenter dans votre dossier patient informatisé, même s'il n'y a pas d'obligation réglementaire à date.
- Le patient dispose par ailleurs de droits élargis pour gérer la confidentialité de ses données. Il peut :
- **bloquer un ou plusieurs professionnels de santé.** Les professionnels bloqués par le patient ne peuvent pas consulter le DMP du patient. Ce blocage peut être réalisé sans motivation spécifique.
- **masquer tous ses documents** en 1 clic ou chaque document unitairement
- **s'opposer et clôturer son profil** Mon espace santé à tout moment

L'information du patient

Tout professionnel de l'équipe de soins d'un patient doit s'assurer que ce dernier est bien informé de l'alimentation de ses documents dans son profil Mon Espace Santé en amont de celle-ci, et connaître son éventuelle opposition à la consultation de son dossier médical dans le cadre de sa prise en charge. **Cette information vaut pour toute l'équipe de soins.**

Il existe plusieurs moyens d'informer le patient selon le type de parcours et de prise en charge (oral, papier, numérique). Avec l'évolution des logiciels métiers, ces modalités devraient être encore simplifiées.

Informers en amont de la venue

- **A l'oral :**
 - donner l'information au patient au moment de la prise de RDV téléphonique, par exemple (professionnel de santé, secrétariat et/ou secrétariat médical, bureau des entrées).
- **A l'écrit** (envoyé numériquement par messagerie sécurisée de Mon espace santé, email, courrier) :
 - ajouter une mention d'information sur un courrier / courriel de convocation et/ou de confirmation de RDV.
- **Sur une plateforme en ligne**, ajouter une mention d'information et/ou ajouter 1 case à cocher dans le parcours patient :
 - sur 1 plateforme de préadmission / préconsultation en ligne.
 - sur 1 site de prise de RDV en ligne.

Informers lors de la prise en charge

- A l'oral, donner l'information au patient en présentiel au moment opportun :
 - à son arrivée à l'accueil.
 - au moment de sa prise en charge.
- Poser une affiche d'information en salle d'attente



Informers en aval de la prise en charge

- Sur un support écrit, envoyé numériquement ou par courrier :
 - Ajouter 1 paragraphe d'information dans l'email transmis au patient, avec le document en pièce-jointe.
 - Ajouter 1 paragraphe d'information en bas de page de document(s) transmis au patient (ordonnance, lettre de sortie, compte-rendu, etc.) directement (par email sécurisé ou récupéré via une plateforme numérique).
- Sur une plateforme en ligne, ajouter 1 case à cocher ou 1 mention d'information dans le parcours patient :
 - de récupération des données sur 1 plateforme de résultats.
 - de récupération de l'ordonnance en ligne (ex. sur le site de prise de RDV offrant cette possibilité).

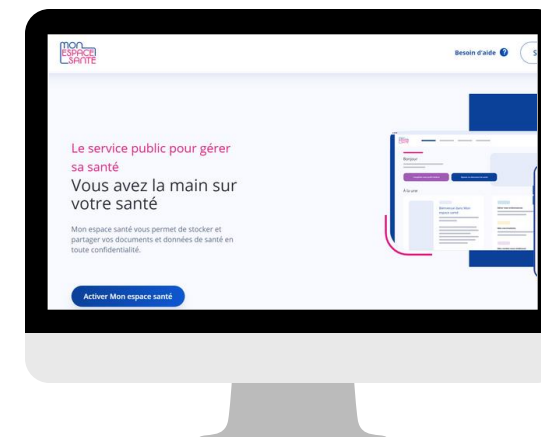
Mon espace santé, le carnet de santé numérique



Loi OTSS de juillet 2019 a prévu la création automatique des comptes MES, sauf par opposition de l'utilisateur.

Ainsi, toutes personnes rattachées à un régime d'assurance maladie ont eu la création d'un compte MES.

Aujourd'hui 97% des français disposent d'un compte Mon espace santé. Plus de 30% d'entre eux l'ont activé.



Sur internet :

<https://www.monespacesante.fr>

En téléchargeant l'application mobile

Mon espace santé, le carnet de santé numérique

Les
fonctionnalités
de MES:

mon ESPACE SANTÉ

Accueil

Profil médical

Vaccinations

Documents

Messagerie

Prévention

Agenda

Catalogue de services

Bonjour Laurane

Mon espace santé vous permet de conserver et partager vos données et documents de santé en toute confidentialité.

Voir mon profil médical

Mon actu santé

Un suivi dédié à la grossesse, pensé pour mieux vous accompagner

Avec des examens recommandés et des conseils tous les mois.

[Voir le parcours de grossesse](#)

J'enregistre la synthèse de mon profil médical

Pour permettre à mes professionnels de santé de consulter les informations de mon profil médical.

[Voir et enregistrer la synthèse](#)

Préservatif, pilule, implant, stérilet... : un choix à faire avec son médecin ou sa sage-femme.

[Bien choisir sa contraception](#)

Plus de 6 millions d'adultes sont hypertendus sans le savoir. Connaissez-vous vos chiffres ?

[Diagnostic de l'HTA](#)

[Voir plus d'articles de prévention](#)

Mon espace santé, le carnet de santé numérique

mon ESPACE SANTÉ

Accueil

Profil médical

Vaccinations

Documents

Messagerie

Prévention

Agenda

Catalogue de services

Documents de santé

Je conserve mes documents, les classe et les partage avec les professionnels de santé que j'ai autorisés.
[Qui peut consulter ces documents ?](#)

Créer un dossier

+ Ajouter un document

Filtrer par

Trier par : Plus récents

Afficher les documents épinglés

1 - 14 sur 14

☐	NOM	DATE	AJOUTÉ PAR	CATÉGORIE
	Pièces administratives 7 documents			
	Test 0 document			
☐	Profilmedical_Laurane20250408_1452	08/04/2025	Laurane	Synthèse de mon profil médical
☐	Prescription du 24/03/2025	24/03/2025	Cecile Galiacy	Ordonnances, soins, prescriptions
☐	PATIENT - Compte rendu d'examens biologiques - 09/09/24-CS-0121 - PDF	09/09/2024	Breton Biologiste Alain	Résultats de biologie
☐	PATIENT - Compte rendu d'examens biologiques - 09/09/24-CS-0121	09/09/2024	Breton Biologiste Alain	Résultats de biologie
☐	CR - analyses biologiques	02/04/2024	Laurane	Résultats de biologie
☐	Despistage rein	09/03/2024	Laurane	Prévention et dépistages
☐	Certificat médical	18/01/2024	Laurane	Certificats médicaux
☐	ordonnance ne-dec2023	15/12/2023	Laurane	Ordonnances, soins, prescriptions
☐	Ordonnance Numérique du 14 NOV 2023	14/11/2023	Cecile Galiacy	Ordonnances, soins, prescriptions
☐	Ordonnance pharmacie 10-11-2023	10/11/2023	Laurane	Ordonnances, soins, prescriptions

Mon espace santé, le carnet de santé numérique

mon ESPACE SANTÉ

Accueil

Profil médical

Vaccinations

Documents

Messagerie

Prévention

Agenda

Catalogue de services

Profil médical

Je mets à jour mes informations de santé pour garder une trace des événements importants, faciliter leur accès par mes professionnels de santé et améliorer ma prise en charge.

Mon histoire de santé

Suivi médical

Maladies et sujets de santé

Traitements

Hospitalisations

Handicaps

Caractéristiques de santé

Groupe sanguin

Allergies

Antécédents familiaux

Mesures

Professionnels de santé

Entourage et volontés

Entourage

Directives Anticipées

Don d'organes

Histoire de santé

J'y retrouve mes événements de santé marquants, mes consultations et mes délivrances de médicaments. Ces données sont visibles par les professionnels de santé autorisés à accéder à vos documents.

Modifier la confidentialité

Jour

Mois

2025

31 mars 2025

Soins médicaux et dentaires

Cecile Galiacy

Voir les détails

Délivrance de médicaments et de vaccins

Pharmacie Ducape

Voir les détails

24 mars 2025

Soins médicaux et dentaires

Cecile Galiacy

Voir les détails

2024

09 septembre 2024

Biologie

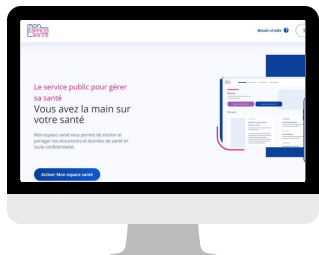
Voir les détails

Laurane B.

J'enregistre ma synthèse médicale pour la partager à mes professionnels de santé

Enregistrer la synthèse

Mon espace santé: Activez votre profil !



Sur internet : <https://www.monespacesante.fr>
En téléchargeant l'application mobile

Se connecter

Activer ou m'opposer à Mon espace santé

Pour l'activer ou m'y opposer j'ai besoin d'avoir :

-  Mon numéro de sécurité sociale
Mon numéro de série de carte Vitale
-  5 minutes de mon temps

Commencer

mon espace santé

J'identifie le profil

Tous les champs sont obligatoires

La date de naissance

Si la demande me concerne, je saisis ma date de naissance.
Si cela concerne mon enfant, j'indique sa date de naissance.

Saisir la date de naissance (JJ/MM/AAAA)

23/09/2021

Ma carte Vitale

☒ Carte Vitale sans photo

☐ Carte Vitale avec photo

Saisir le numéro de sécurité sociale

Ex : 2 75 06 75 588 010 11 0/15

Où trouver mon numéro de sécurité sociale ?

Saisir le numéro de série

Ex : 9102457672 0/13

Où trouver mon numéro de série ?

Annuler Continuer

Où trouver mon numéro de série de carte Vitale ?

Carte Vitale sans photo



Le numéro de série se situe au dos en haut à gauche de votre carte Vitale. Il est composé de 8 ou 13 chiffres.

Et si je n'arrive pas à lire le numéro de série de ma carte Vitale ?

Afin d'obtenir le numéro de série de votre carte Vitale, contactez le :

34 22 Service gratuit + prix appel

Service disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

 Vous êtes sourd ou malentendant ?
Contactez un conseiller par visio-interprétation

Où trouver mon numéro de série de carte Vitale ?

Carte Vitale avec photo



Le numéro de série se situe en haut à droite de votre carte Vitale. Renseignez les 11 derniers chiffres de votre numéro de série.

Et si je n'arrive pas à lire le numéro de série de ma carte Vitale ?

Afin d'obtenir le numéro de série de votre carte Vitale, contactez le :

34 22 Service gratuit + prix appel

Service disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

 Vous êtes sourd ou malentendant ?
Contactez un conseiller par visio-interprétation

- Code provisoire envoyé par mail ou SMS ou courrier
- Vérification des coordonnées – renseigner mail et tel cas échéant
- Création d'un identifiant / Mot de passe
- Activation du profil

Mon espace santé: Contact

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS
SUR MON ESPACE SANTÉ?

Contactez-nous par téléphone

3422

Service gratuit
+ prix d'un appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Besoin d'accompagnement pour mettre en place des ateliers
de sensibilisation ou de support de communication ?

Laurane BOUSSON

Coordinatrice du réseau des Ambassadeurs-
rices MES

laurane.bousson@esante-occitanie.fr

07 57 41 30 03

Lien vers les supports de communication :

[Ambassadeurs MonEspaceSanté - e-santéOccitanie](#)



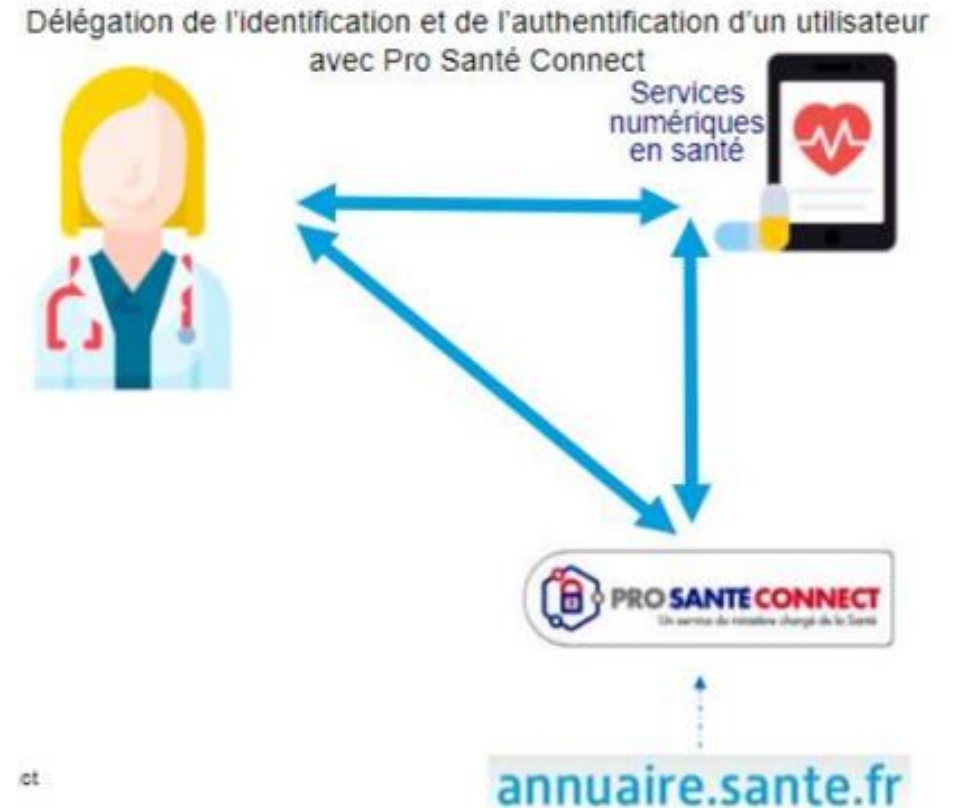
4

Pro Santé Connect

- Qu'est-ce que Pro Santé Connect
- L'identification et l'authentification des acteurs

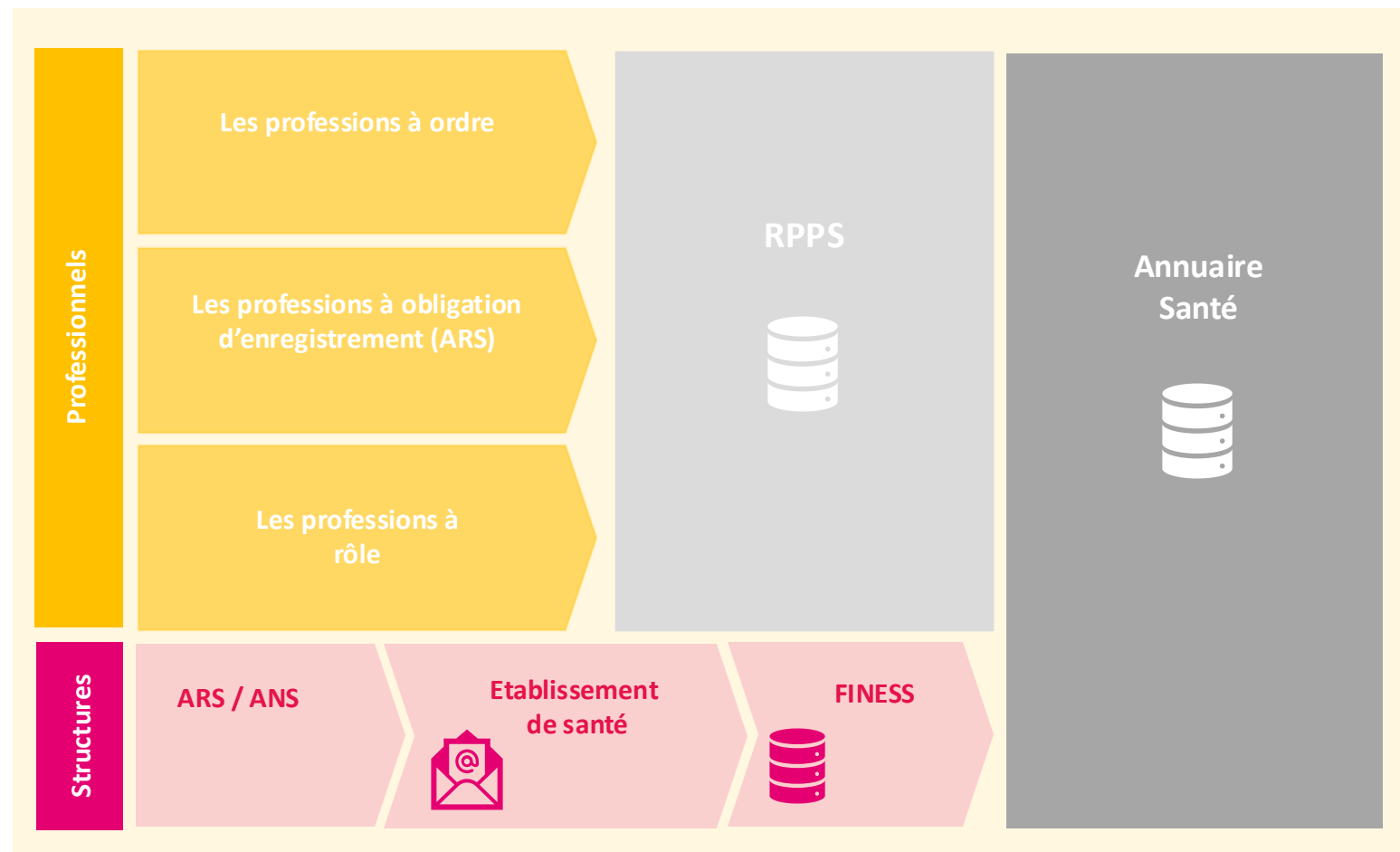
Qu'est ce que Pro santé connect ?

- Pro Santé Connect est un **fédérateur de fournisseur d'identité**. Il s'appuie sur le même protocole standard d'identification que France Connect et une grande variété d'acteurs majeurs de l'authentification : OpenID Connect
- Il propose une **authentification forte** (à deux facteurs) aux professionnels.
- Pro Santé Connect s'appuie sur **l'annuaire santé de l'ANS** de référence pour tous les Professionnels en Santé (PS) en France
- Pro Santé Connect intègre les dernières technologies de sécurité afin de **répondre aux enjeux actuels de cybersécurité**. Les professionnels peuvent s'authentifier à PSC en utilisant leur carte CPS, leur e-CPS et prochainement des clés de sécurité FIDO compatible



Qui peut utiliser Pro Santé Connect ?

Aujourd'hui, les identités fournies par Pro Santé Connect proviennent de **l'Annuaire Santé**, lui-même alimenté par les répertoires RPPS et FINESS.



Comment utiliser Pro Santé Connect ?

Pro Santé Connect permet aux professionnels de s'authentifier

- soit avec une **carte CPx physique** à tous les services numériques de santé raccordés.
- soit avec une **e-CPS** (application mobile)

Autres MIE en cours de développement



Biométrie
à venir



Sans contact
à venir

1

Avec une Carte Physique



CRYPTOLIB



2

Avec l'application e-CPS

e-CPS

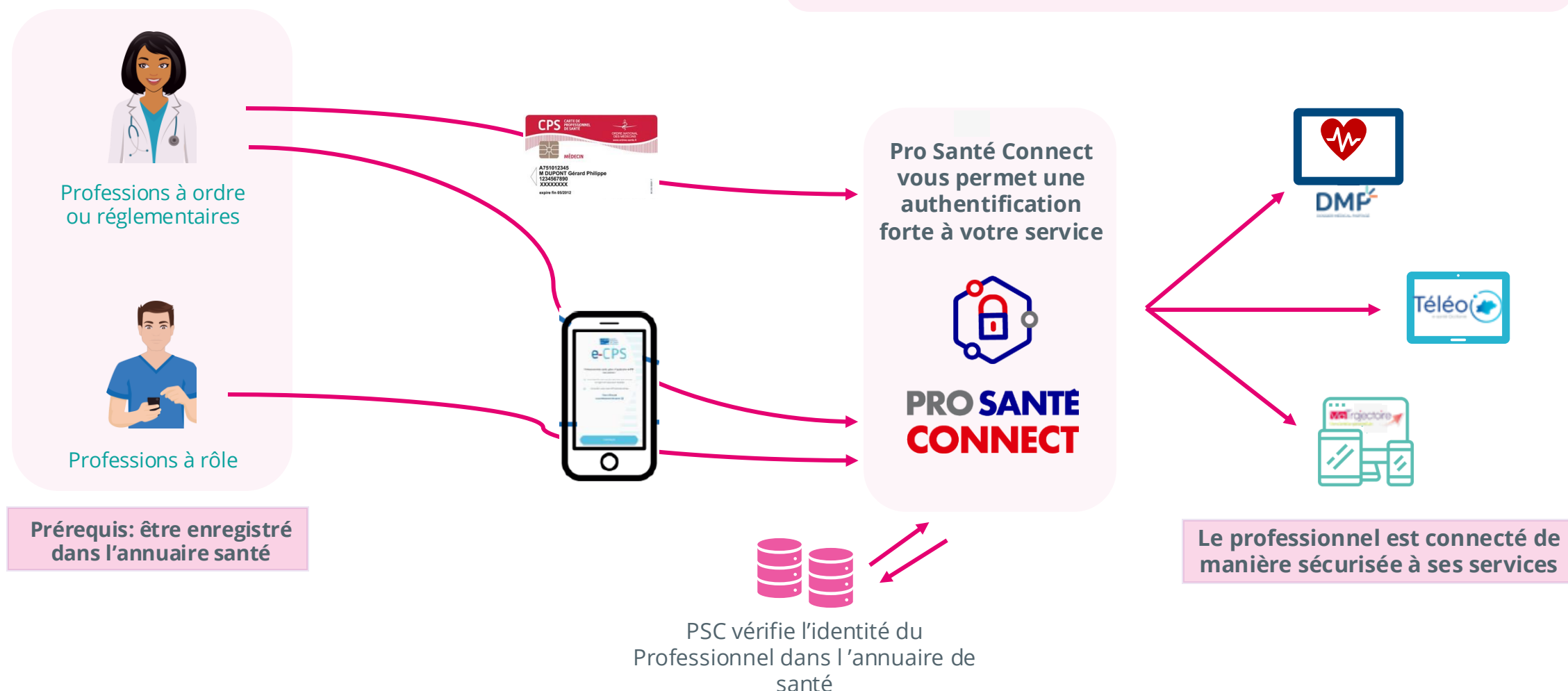


Numéro RPPS
ou
Carte CPx + code
porteur

En résumé:

Prérequis à l'utilisation de PSC :

- ❖ Être enregistré dans **l'annuaire santé**
- ❖ Disposer d'un moyen d'authentification: la **CPS** ou la **e-CPS**
- ❖ Opter pour un service qui propose une authentification Pro Santé Connect
- ❖ Disposer d'un équipement matériel avec le moyen d'identification adapté:
 - ❖ PC avec lecteur de carte pour la connexion via CPS
 - ❖ Smartphone ou tablette pour la connexion via e-CPS





5

La Messagerie Sécurisée de Santé

Qu'est ce que la MSS ?

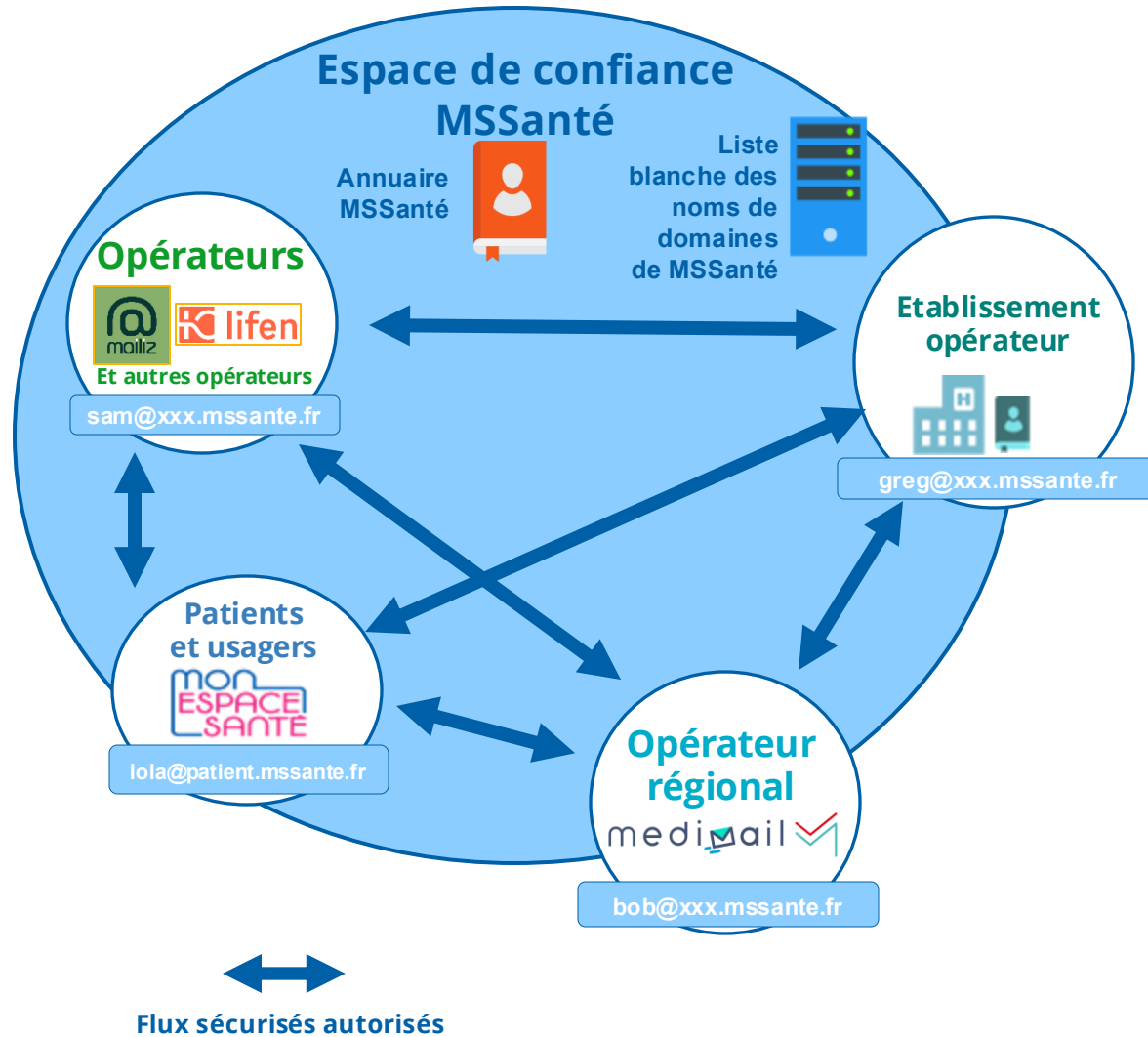
Pourquoi l'utiliser ?

Qui peut l'utiliser ?

Quand l'utiliser ?

Les étapes de déploiement

5.1 Qu'est-ce que la MSS ?



La MSSanté :

Il existe plusieurs messageries sécurisées de santé. Chaque messagerie respecte les normes et règle du référentiel de l'ANS et permet d'échanger entre MSS.

La messagerie sécurisée de santé permet aux professionnels d'échanger entre eux ainsi qu'avec les patients/usagers

3 avantages :

OPTIMISATION : Des échanges dématérialisés pour un gain de temps dans la transmission des données

SÉCURITÉ : Une zone de confiance sécurisée à plusieurs niveaux : contractualisation des parties prenantes, échanges chiffrés etc.

INTEROPÉRABILITÉ : MSSanté favorise l'interopérabilité et ainsi une communication possible entre tous les professionnels habilités quel que soit leur outil

L'annuaire MSSanté



- L'Annuaire MSSanté, c'est :
 - **Un pilier de l'Espace de Confiance MSSanté**
 - **Un référentiel national**, maintenu par l'ANS accessible à tous et mis à jour quotidiennement
 - **Un regroupement de l'ensemble des adresses MSSanté** des professionnels habilités ainsi que les celle des structures, quel que soit leur opérateur MSSanté
- Accessible à tous en ligne sur l'annuaire santé : <https://annuaire.sante.fr/>

5.2 Pourquoi l'utiliser?

L'échange dématérialisé de données de santé doit obligatoirement passer par un canal sécurisé

La messagerie sécurisée en santé est un canal sécurisé et permet :

- ✓ **La protection des échanges de données de santé entre les acteurs de la santé**
 - ✓ L'échange de données de santé a lieu **entre des professionnels habilités** par la loi (défini par l'article R1110-2)
- ✓ **Les échanges dématérialisés**
 - ✓ Seules les **informations strictement nécessaires** à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social du patient peuvent être échangées.
- ✓ **La coordination de l'ensemble du parcours de soin des patients et usagers**
 - ✓ Le **patient doit être informé** de l'échange de ses données de santé personnelles



Le FAX et les mails classiques ne sont pas des canaux sécurisés !

5.3 Qui peut l'utiliser ?

L'espace de confiance MSSanté est accessible à un ensemble de professionnels habilités :

- Les professionnels **à ordre** : Médecins, pharmaciens, infirmiers, sage-femmes...
 - Les professionnels **à usages du titre** : Chiropracteurs, psychothérapeutes...
 - Les professionnels du **médico-social et social** bénéficiant d'un RPPS+
-
- Les usagers de **MonEspaceSanté** bénéficient d'une messagerie sécurisée de santé par le biais de la messagerie citoyenne.

mon
ESPACE
SANTÉ



5.4 Quand l'utiliser?



- Echange de données de santé

Les données de santé sont des données personnelles sensibles. Elles sont particulièrement protégées par les textes (RGPD, loi Informatique et Libertés, code de la santé publique, etc.) afin de garantir le respect de la vie privée des personnes.

> Article L1110-4 du CSP

- Echange de données sensibles

"Les données à caractère personnel concernant la santé sont les données relatives à la santé physique ou mentale, passée, présente ou future, d'une personne physique (y compris la prestation de services de soins de santé) qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne." (CNIL) > [Donnée sensible | CNIL](#)

"La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité" (OMS)



A échange avec B un document de santé
concernant un patient.



Quelques chiffres



- Sur la région Occitanie
- Données décembre 2024 (ANS)

100 %

des établissements
sanitaires de la région sont
raccordés à la MSSanté

62 %

des professionnels de
santé libéraux sont
équipés d'une MSSanté

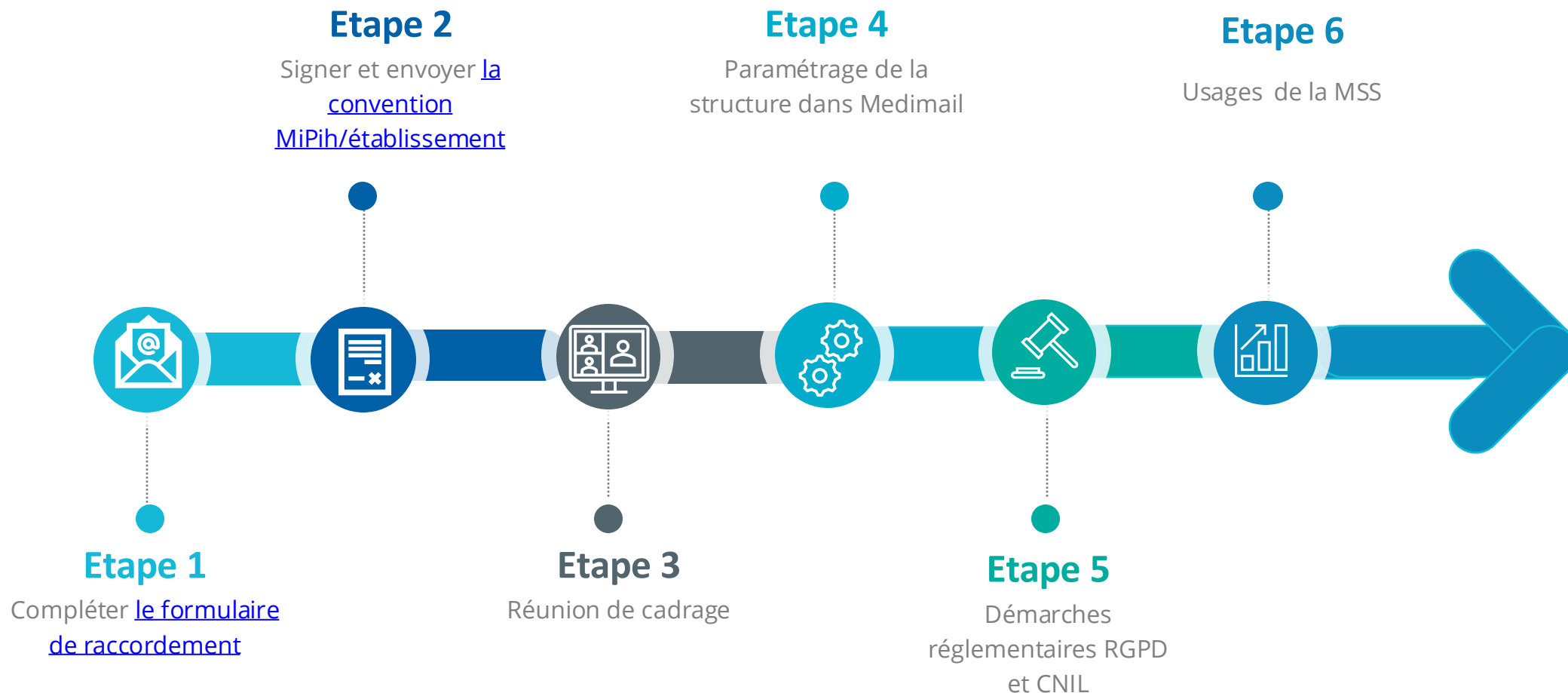
95 %

des laboratoires de
biologie médicale sont
raccordés à la MSSanté

55%

Des ESMS du périmètre
MSI raccordés

Etapes de déploiement de la MSS dans une structure



En résumé



Simplifier les échanges entre professionnels, faciliter la coordination



Sécuriser les échanges de données de santé



Respecter la réglementation : L'échange dématérialisé de données de santé doit obligatoirement passer par un canal sécurisé.



Respecter le secret professionnel et le droit de l'utilisateur, protéger sa vie privée



Répondre aux exigences du code de la santé publique (article L. 110-4 relatifs aux droits de la personne)



Appuyer sur l'annuaire santé, mise à jour quotidiennement par l'ANS et recensant l'ensemble des BAL nominatives et Organisationnelles



6

Questions - Réponses

Expérimentation en cours sur la consultation

Retex final : Jeudi 6 novembre
[LIEN D'INSCRIPTION](#)



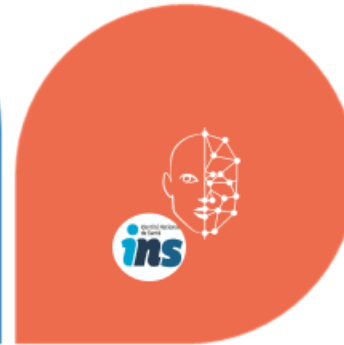
GRADeS e-santé Occitanie

- Nos 4 prestations Services Socles en plus de l'accompagnement courant

Formation
identitovigilance et INS



Audit identitovigilance
et INS



Formation sur les Moyens
d'Identification Electroniques,
le RPPS et Pro Santé Connect



conseil en organisation
sur l'alimentation
et la consultation du DMP



Merci pour votre attention

